



Schmid Ralph Alexander, Bonvin-Sansonnens Sylvie, Mutter Christa, Kolly Nicolas, Wüthrich Peter, Rey Benoît, Ballmer Mirjam, Perler Urs, Chassot Claude, Péclard Cédric

Mission stratégique et financement du HFR

Cosignataires : 1

Réception au SGC : 11.10.18

Transmission au CE : *17.10.18

Dépôt et développement

Le HFR, son avenir et son développement, sont au cœur des préoccupations en cette année 2018. Le HFR est une entreprise, un établissement hospitalier, mais aussi un porteur d'image et de lien pour la santé des Fribourgeoises et des Fribourgeois. Il est urgent de réorganiser sa gouvernance; le chantier est en cours. L'étape suivante est la planification du futur. Par le présent mandat, les député-e-s soussigné-e-s souhaitent donner les impulsions nécessaires. Nous demandons au Gouvernement d'entreprendre les travaux suivants :

1. **Le Conseil d'Etat définit les conditions-cadre pour l'HFR.**
2. **Le Conseil d'Etat exige du Conseil d'administration du HFR le développement de la stratégie médicale du HFR et la définition de son positionnement stratégique.**
 - > Définir et planifier le positionnement médical du HFR entre les deux pôles universitaires CHUV et Hôpital de l'Ile à Berne, comme concurrents ou comme partenaires.
 - > Définir et planifier le positionnement médical par rapport aux besoins de la population fribourgeoise et par rapport aux autres prestataires.
 - > Définir la mission du HFR par rapport aux différents aspects influents l'évolution du paysage hospitalier, comme, par exemple, la tendance vers l'ambulatoire, la pénurie de personnel qualifié, l'évolution de la médecine, la digitalisation, etc.
3. **En plus des missions médicales du HFR, le Conseil d'Etat clarifie les prestations d'intérêt général (PIG) et leur financement :**
Maintien des antennes régionales, bilinguisme, formation et recherche, autres ?
4. **En conséquence de la planification précitée, le HFR définit les besoins d'investissements et leur financement :**
 - > Exiger du HFR une planification des investissements,
 - a. état et avancement de la planification d'un nouveau bâtiment HFR central et d'autres investissements nécessaires.
 - b. Possibilités de financement conformes aux DRG et envisageables par rapport à la situation financière du HFR.
 - c. Définir sous quelles conditions l'Etat accorde un crédit au HFR pour ses investissements.

Nous demandons une information régulière du Grand Conseil par le Conseil d'Etat sur la stratégie du HFR et sa mise en œuvre.

—

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).